

# GUIDE DU STAGIAIRE DE LA FORMATION CONTINUE COURTE 2024-2025

## Université des Métiers

### Site de Bayonne :

25 boulevard d'Aritxague – 64100 BAYONNE

Tel. : 05 59 55 12 02

### Site de Pau :

34 avenue Léon Blum – 64000 PAU –

Tel. : 05 59 14 85 90

Mail : [64-cma-formation-continue@cma-nouvelleaquitaine.fr](mailto:64-cma-formation-continue@cma-nouvelleaquitaine.fr)



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

**NOUVELLE-AQUITAINE**

# Sommaire

1-Les contacts .....	3
2-L'offre de formation et les conditions générales .....	4
3-Le site de BAYONNE .....	6
4-Le site de PAU .....	7
5-Les droits et devoirs du stagiaire .....	10
6-La sécurité .....	10
7-Le suivi des absences .....	11
8-Accompagnement des Personnes en Situation de Handicap .....	11
9-La démarche Qualité .....	12

## Préambule

Le but de ce guide est de vous apporter des informations pratiques afin de faciliter votre accueil et le déroulement de la formation.

Pour rappel, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat reconnue comme porteuse de missions de service public et d'intérêt général, a pour vocation de répondre aux enjeux économiques ainsi que de soutenir et de relayer les politiques publiques au plus près des territoires.

Les formations qu'elle propose peuvent être réalisées sur différents lieux :

- Soit au sein de l'Université des Métiers de Pau
- Soit au sein de l'Université des Métiers de Bayonne

N'hésitez pas à consulter notre site internet :



<https://cma-nouvelleaquitaine.fr/>

# 1- Les Contacts

Service ECRF (Espace Création Reprise Formalité): En charge de l'inscription des stagiaires aux formations spécifiques pour les créateurs d'entreprises.

**Responsable du service :**

Marie -Pierre CAHUZAC – Tél: 06 71 90 85 26 - marie-pierre.cahuzac@cma-nouvelleaquitaine.fr

✉ : 64-cma-bay-ecrf@cma-nouvelleaquitaine.fr

Service ForCo (Formation Courte): En charge de l'inscription des stagiaires aux formations courtes, hors formations spécifiques pour les créateurs d'entreprises

**Responsable Formation continue :**

Florence MUCHADA- Tél : - 06 76 67 38 42 - florence.muchada@cma-nouvelleaquitaine.fr

Notre équipe de conseillers en formation à Bayonne sont à votre écoute du lundi au vendredi de 08h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Bayonne : Standard 05 59 55 12 02

Pau : Standard de l'Université des Métiers : 05 59 14 85 90

✉ : 64-cma-formation-continue@cma-nouvelleaquitaine.fr

La cité du goût : En charge de l'inscription des stagiaires aux formations spécifiques de la cité du goût

Astrid Montaud : Tel : 05 59 55 82 63/ 07 85 25 51 67 - astrid.monteau@cma-nouvelleaquitaine.fr

Le service Formation technique OPCO Mobilité : en charge de l'inscription aux formations spécifiques financés par l'OPCO Mobilités

Delsey MARCOS - 05 59 55 12 02 – delsey.marcos@cma-nouvelleaquitaine.fr

**Responsable Qualité :** Valentine BENNE - Tél : 06 33 52 34 79 - valentine.benne@cma-nouvelleaquitaine.fr

**Référentes Handicap**

Bayonne : Nadia RAYNAL - Tél : 05 59 55 57 61 / 07 88 38 43 18 - nadia.raynal@cma-nouvelleaquitaine.fr

Pau : Nadine ACIN – Tél : 05 59 14 85 90 - nadine.acin@cma-nouvelleaquitaine.fr

# 2- L'offre de formation et les conditions générales

- Le catalogue de formation propose une offre variée de formation en présentiel et certaines en distanciel, sur des thèmes couvrants : la création d'entreprise, le commercial, le numérique, la comptabilité / gestion, les stages réglementaires dans le secteur de l'alimentaire : Hygiène alimentaire, permis d'exploitation
- Ce catalogue est consultable sur notre site internet

<https://cma-nouvelleaquitaine.fr/notre-offre>



- Les conditions générales de ventes sont consultables sur le site internet de la CMA NA-64 : <https://cma-nouvelleaquitaine.fr/cgv>

## 3- Le site de BAYONNE – Informations pratiques

### Lieu de la formation :

L'Université des Métiers de BAYONNE  
25, boulevard d'Aritzague – 64100 BAYONNE



## L'accès en voiture / motocycles :

Parking gratuit à l'extérieur de l'Université des Métiers.

## L'accès en Transport en commun :

Le réseau de Transport Urbain : TXIK TXAK - 10 chemin de la Marouette BP 30411- 64104 Bayonne Cedex- Tél : 05 47 75 76 64 <https://www.txiktxak.fr>

Lignes desservant l'Université des Métiers de Bayonne :

- La ligne 5: Biarritz Halle Iraty–Bayonne Gare (arrêt « Université des Métiers »)
- La ligne 30 : Tarnos Square Mora – Anglet Quintaou (arrêt « Université des Métiers »)

## Les locaux

Selon les thématiques, les formations pourront se dérouler en salle ou en plateaux techniques



## Pause et restauration

Un espace pause-café avec distributeurs (boissons froides et chaudes, sucreries diverses) est accessible durant les pauses.

Il n'est pas autorisé de déjeuner dans les salles de formation.

L'université des Métiers de Bayonne **ne dispose d'aucune structure** propre de

restauration.

Plusieurs possibilités sont toutefois proposées pour permettre de vous restaurer :

- Un espace de restauration accueille les apprenants de 12h30 à 13h30. Vous pouvez y faire réchauffer vos repas.
- Des services de restauration rapide sont également accessibles à proximité du centre de formation.

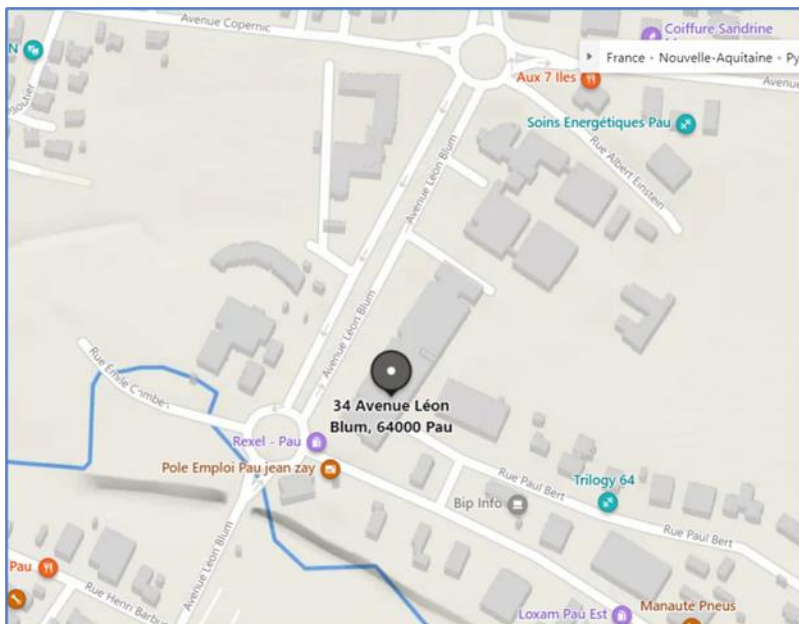
Attention, l'accès au bâtiment d'enseignement n'est pas possible entre 12h30 et 13h30

## 4- Le site de PAU – Informations pratiques

### Lieu de la formation :

Université des métiers de PAU

34 avenue Léon Blum – 64000 PAU



### L'accès en voiture / motocycles :

Parking gratuit dans la contre-allée de l'Université des Métiers. Le parking intérieur réservé au personnel ne doit pas être utilisé.

### L'accès en Transport en commun :

Le réseau de Transport Urbain : IDELIS - Place d'Espagne 64000 PAU Tél : 05.59.14.15.16  
[www.idelis.fr](http://www.idelis.fr)



Lignes desservant l'Université des Métiers de Pau :

- La ligne T4: Lons Perlic – PAU CST Jean Feger (arrêt « Pôle Emploi » ou « arrêt cité multimédia »)
- La ligne T1: JURANÇON LP A. Campa - PAU Cité Multimédia (arrêt « Cité Multimédia »)

## Les locaux

Selon les thématiques, les formations pourront se dérouler en salle ou en plateaux techniques



## Pause et restauration

Un espace pause-café avec distributeurs (boissons froides et chaudes, sucreries diverses) est accessible durant les pauses.

Il n'est pas autorisé de déjeuner dans les salles de formation,

L'Université des Métiers de Pau **ne dispose d'aucune structure propre** de restauration.

Des services de restauration rapide sont accessibles à proximité du centre de formation.

Attention, l'accès au bâtiment d'enseignement n'est pas possible entre 12h30 et 13h30

## 5- Les droits et devoirs du stagiaire

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer. Il est disponible à la consultation sur le site de la Chambre de Métiers : <https://cfa-artisanat64.fr/votre-universite-des-metiers/infos-pratiques>, et vous a été communiqué au moment de l'inscription



Chaque stagiaire est tenu au respect des droits des usagers.

Nous insistons particulièrement sur le respect :

- De l'utilisateur en tant que personne
- Des règles d'hygiène (Une tenue correcte et propre, respect des matériels)
- Des règles de civilité

Le stagiaire est acteur de sa formation. La richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre, de son investissement et de sa curiosité.

Recommandations / bonne pratique du stagiaire :

- Vérifier l'adresse de la formation.
- Vous présenter ¼ d'heure avant le démarrage de la formation.
- Vous munir de quoi prendre des notes.
- Apporter votre smartphone ou tablette ou PC portable pour vous connecter. Nous vous fournirons des codes d'accès Wifi si nécessaire.

## 6- La sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Des consignes de sécurités supplémentaires et spécifiques seront applicables au sein des plateaux techniques.

Les stagiaires ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxique.

Les consignes en cas d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.



Les stagiaires sont tenus d'exécuter, sans délai, l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou par un salarié de la CMA NA – Pyrénées Atlantiques.

## 7- Le suivi des absences

- En tant que stagiaire de la formation professionnelle, votre formation pouvant être financée partiellement ou en totalité, le suivi de la présence en formation est obligatoire.
- Il est réalisé au moyen d'une feuille d'émargement, à signer pour chaque demi-journée de formation.
- De plus, en cas d'absence, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, l'apprenant(e) dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics (Conseil Régional, Pôle Emploi, CPF...) s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.
- Enfin, les apprenants(es) ayant un statut de salarié(e), doivent obligatoirement et prioritairement signaler leurs absences à leur employeur.

✓ Nous vous demandons de toujours nous **informer en cas de retard ou d'absence**

✓ En cas de force majeure, une **décharge de responsabilité** devra être signée avant de quitter la formation.

## 8- Accompagnement des Personnes en Situation de Handicap

Nous prenons en compte les situations de handicaps et les besoins en compensations qu'ils soient pédagogiques, techniques, matérielles ou humains.

Pour cela vous devez vous rapprocher des référentes Handicap

Bayonne :	Pau :
Mme Nadia RAYNAL	Mme Nadine ACIN
Tél.: 07 88 38 43 18	Tél.: 05 59 14 85 90
Email : <a href="mailto:nadia.raynal@cma-nouvelleaquitaine.fr">nadia.raynal@cma-nouvelleaquitaine.fr</a>	Email : <a href="mailto:nadine.acin@cma-nouvelleaquitaine.fr">nadine.acin@cma-nouvelleaquitaine.fr</a>

## Accessibilité des locaux :

Conformément à l'article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation, les locaux de la CMA NA - 64 répondent à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur. Le registre d'accessibilité est consultable sur le site internet ainsi qu'à l'accueil des bâtiments.

# 9- La démarche Qualité

## Evaluation des actions de formations

- Chaque action de formation est évaluée. Pour ce faire le stagiaire est invité à compléter un questionnaire.
- Il se présente sous la forme d'un questionnaire numérique (QRcode à flasher ou lien vers le site internet) ou sous forme qu'un questionnaire papier.
- Ce questionnaire est individuel.
- Il est préférable de le compléter à chaud idéalement à la fin du dernier jour de formation ou dans les jours qui suivent.
- Les résultats issus des enquêtes de satisfaction font l'objet d'analyse dans le cadre de la démarche d'amélioration continue portée par la certification QUALIOPI.

## Mise en place d'un système de recueil des réclamations

- Un formulaire est disponible en cas de réclamation, flashez ce QRcode



Suivez-nous sur :  
[www.cma-nouvelleaquitaine.fr](http://www.cma-nouvelleaquitaine.fr)



Chambre  
de **Métiers**  
et de l' **Artisanat**

**NOUVELLE-AQUITAINE**